



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18 février 2020

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
Jean-François ROOST	X			
Jacques BONIN		X		Jean-François ROOST
Odile ZARAGOZA-MEYER	X			
Guy HUDELOT	X			
Geneviève SANGLARD	X			
Pascale CLERC			X	
Sandrine POUX	X			
Laurence LAHEURTE	X			
Nathalie HINTZY	X			
Denise HELVAS	X			
Aurore ROMELLI			X	
Jean-Michel BASSI	X			
Baptiste GUARDIA	X			
David GRESSOT		X		
Frédéric GUYOT		X		
Yannick PROVOST			X	
Robert CORTI	X			
Alain STIQUEL			X	
Valérie MEYER			X	

Secrétaire de séance : Sandrine POUX

.....

1. Engagement de l'opération de mise en accessibilité du stade municipal

Il s'agit de poursuivre le programme inscrit dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) de la Commune validé par les Services de l'Etat le 28 avril 2016.

Les travaux ont pour objet la mise en accessibilité du bâtiment ERP de type équipement de plein air, portant sur le stationnement, les cheminements extérieurs, la réalisation d'une rampe d'accès aux toilettes, l'adaptation des toilettes aux normes PMR.

Le coût prévisionnel global HT du projet s'élève à 21 096 € suivant le devis établi par l'entreprise LIDY le 28 janvier 2020.

La réalisation des travaux est envisagée pour l'été 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter l'opération qui s'élève à un montant prévisionnel de 21 096 € HT, soit 25 315.2 € TTC, suivant devis ;**
- **De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2020 ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 à hauteur de 40 % du montant HT des travaux, étant rappelé que la Commune, en tant que maître d'ouvrage, assurera la prise en charge des dépenses, quelle que soit la suite réservée à ces recherches de financement ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.**

2. Engagement de l'opération de mise en accessibilité de l'église

Il s'agit de poursuivre le programme inscrit dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) de la Commune validé par les Services de l'Etat le 28 avril 2016.

Les travaux ont pour objet la mise en accessibilité du bâtiment ERP de type V de 5^{ème} catégorie, portant sur le stationnement, les cheminements extérieurs et accès aux portes principale et secondaire.

Le coût prévisionnel global HT du projet s'élève à 5612 € suivant le devis établi par l'entreprise LIDY le 28 janvier 2020.

La réalisation des travaux est envisagée pour l'été 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter l'opération qui s'élève à un montant prévisionnel de 5612 € HT, soit 6734.4 € TTC, suivant devis ;**
- **De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2020 ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 à hauteur de 40 % du montant HT des travaux, étant rappelé que la Commune, en tant que maître d'ouvrage, assurera la prise en charge des dépenses, quelle que soit la suite réservée à ces recherches de financement ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.**

3. Convention avec le centre de gestion 90 pour la formation sauveteur secouriste du Travail 2020

A la demande des Collectivités territoriales, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale organise en liaison avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Territoire de Belfort des formations Sauveteurs Secouristes du Travail et des stages de maintien et d'actualisation des compétences.

La Commune a recours à ce service pour la formation de ses agents depuis plusieurs années.

En 2020, 8 agents sont concernés par le maintien et l'actualisation des compétences qui s'opère tous les 2 ans.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 16 octobre 2018, le coût forfaitaire de la formation pour le maintien et l'actualisation des compétences est de 54 euros par agent.

Le coût de la formation pour 2020 s'établit donc à 432 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De confier le maintien et l'actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail de ses agents au Centre de Gestion,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante pour 2020,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.**

4. Programme des travaux sylvicoles pour l'année 2020

Dans le cadre de la gestion durable de la forêt communale, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'opérer en 2020 des travaux sylvicoles concernant les parcelles N° 23.p et 5.p.

L'ONF agence territoriale Nord Franche Comté propose un devis pour l'exécution de ces travaux qui s'élève à 5464.58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De valider la prestation et le devis proposés par l'ONF pour un montant de 5464.58 € TTC,**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget 2020.**

Points divers :

- Engagement des études de maîtrise d'œuvre relatives à la démolition des 6 ensembles immobiliers compris dans l'emprise du PPRT ANTARGAZ : signature des marchés de maîtrise d'œuvre et de coordination sécurité et protection de la santé dans le respect des plafonds de la délégation donnée au Maire.

Une procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été organisée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de GBCA le 6 décembre 2019, avec une date limite de remise des offres fixée au 13 janvier 2020.

Une seule offre a été présentée par le groupement Espace INGB/Itinéraires Architecture à hauteur de 16 000 € HT.

Après analyse, l'offre répondant avec qualité aux attentes de la Collectivité, tant sur les moyens techniques, humains que la méthodologie détaillée, le marché a été notifié à l'entreprise le 30 janvier 2020.

En parallèle, une mission de coordination sécurité et protection de la santé de niveau III a été confiée au Centre de gestion 90 pour un montant de 875 euros net par convention signée le 3 février 2020.

Les sommes avancées par la Commune maître d'ouvrage de l'opération seront intégralement remboursées par les 5 cofinanceurs (Antargaz, Etat, GBCA, Département, Région) selon la clé de répartition définie dans l'arrêté préfectoral du 14 août 2019 (voir le montage juridique et financier de l'opération défini dans la délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2019).

Une réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre a été organisée le 13 février en mairie.

Le calendrier prévisionnel des opérations de démolition est le suivant :

De mi-février à mi-mai 2020 : études et consultation des entreprises de travaux ;

Fin mai – début Juin 2020 : Conseil municipal en vue de la signature des marchés de travaux ;

Juin à septembre 2020 : exécution des travaux ;

Octobre 2020 : réception des travaux.